



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 28 novembre 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D8-2-189

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU TARN ET GARONNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel ( a donné pouvoir à O. RENAUD)
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian (a donné pouvoir à JP DELACHOUX)
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond (a donné pouvoir à J. DUPUY)
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane (a donné pouvoir à C. BOISSEAU)
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à E. LOPES) : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LECORRE Christiane : M. LOPES Ernest : Mme PERE Catherine : M. ZANIN Daniel : Mme HOHOL Elisabeth : Mr ZMUDA Patrick : Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

2022D8-2-189

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE  
AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU TARN ET GARONNE ET  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES**

Pour répondre aux défis de la territorialisation et de la coopération, la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et Garonne (CAF), les communes de Mansonville, de Saint Antoine, de Valence et la Communauté de Communes des deux Rives s'engagent dans la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles, qui permettra de renforcer nos partenariats de projet sur les champs d'intervention partagés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, ou l'accès aux droits.

La Commission « Écoles et Petite enfance » du 23 mars 2022 interrogée a donné un avis favorable sur le principe de cette convention.

Le Président demande donc :

- d'approuver la signature de cette Convention Territoriale Globale (CTG),
- de l'autoriser ou son représentant à signer tout document se rapportent à cette affaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la signature de cette Convention Territoriale Globale (CTG),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportent à cette affaire.



Le secrétaire de séance  
Maire de Gasques

Fait à Valence d'Agen, le 5 décembre 2022

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 6 décembre 2022

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives



Guy MERIEL

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

13 DEC. 2022

Jean-Michel BAYLET

13 DEC. 2022

## AR Préfecture

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALES GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU TARN ET GARONNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES**

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221205-2022D8\_2\_189-DE

Numéro d'acte : 2022D8\_2\_189

Date de décision : 05/12/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-2-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Aide sociale)

Fichier acte : 2022D8-2-189 Signature convention territoriale globale avec la CAF du tarn et garonne et la CC2R.pdf

---

Fichier(s) annexes(s) : 2022D8-2-189  
Convention\_Ctg\_DR\_2022\_2023.pdf

---

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 13/12/2022 16:33:20

**Date de réception de l'AR : 13/12/2022 16:38:51**